

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1942)
Heft: 2

Artikel: Une exposition réussie tire à sa fin
Autor: K.H. / A.D. [Übersetzer]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER KUNST

ART SUISSE ARTE SVIZZERA

OFFIZIELLES ORGAN DER GESELLSCHAFT SCHWEIZERISCHER MALER
BILDHAUER UND ARCHITEKTEN

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS ET
ARCHITECTES SUISSES

JÄHRLICH 10 NUMMERN
10 NUMÉROS PAR AN

N° 2

FEBRUAR 1942
FÉVRIER 1942

Le mouvement artistique à Genève.

Un étranger qui se fût promené, en décembre dernier, dans les rues de Genève, eût volontiers pensé qu'elle était devenue une ville d'art, tout au moins une ville où l'art de la peinture superficielle était à l'honneur. Un peu partout, en effet, dans les magasins à louer — et Dieu sait s'il y en a à Genève ! — des expositions hâtives avaient été organisées. Peu ou pas de toiles de peintres vraiment dignes de ce nom, mais un débarras de croûtes en si grand nombre, que beaucoup de nos collègues s'en sont émus. Mais que faire ? On ne peut empêcher un mauvais amateur de couvrir une toile de couleurs et tâcher de la vendre ! On peut toutefois se consoler en pensant que l'acheteur de tableaux à fr. 17.50 (cadre doré compris) ne serait pas de vos clients et qu'il n'a sans doute jamais mis les pieds dans un Musée ou une exposition de peinture. D'autre part, qui sait si dorénavant cela ne lui en donnera pas l'idée ! Cela s'est vu. Ne soyons donc pas trop pessimistes et pensons que cette croûte, achetée par hasard, peut devenir le point de départ d'une collection, et qu'enfin son propriétaire, formant et élevant peu à peu son goût au contact d'œuvres meilleures, reniera ses erreurs passées et vous jugera digne d'y figurer un jour. Tout arrive.

Un signe assez réjouissant aussi pour les artistes genevois, c'est l'ouverture de quelques nouvelles galeries où ils pourront, ou exposer eux-mêmes ou y voir les œuvres d'artistes étrangers. C'est, à la Corratierie, la galerie Amann ; à la rue du Marché, au premier étage, la petite galerie Skira et enfin, se transportant plus au centre, la galerie Moos, à la rue Diday.

A l'Athénée s'est ouverte (du 10 au 21 janvier), une exposition de propagande française, exposition itinérante qui a commencé à Berne et qui ira ensuite à Zurich et Bâle. Son titre est : « Reflets du Rhône et de la Provence ». On s'est un peu étonné de l'éclectisme qui a présidé à son élaboration. Il y a le meilleur et le pire. Laissons le pire pour admirer les toiles de van Gogh, Cézanne, Segonzac, Utrillo, Manguin, Puvion de Chavannes, Monticelli, etc.

Enfin, janvier nous gâte, car ce mois amène toujours à Genève un motif de discussions passionnées — ce qui est fort heureux, secoue les apathiques et tient en haleine l'intérêt pour les beaux-arts. Ce motif c'est le jugement des concours Calame ou Diday. Chaque année la décision du jury de l'un ou l'autre de ces concours est ardemment commentée et discutée et met en effervescence le monde artistique. Le sujet du Concours Calame de cette année est un « Paysage idéal (avec groupes d'arbres et architectures) ». Sujet magnifique, qui aura certainement tenté de nombreux peintres et fait travailler leur imagination.

Émile HORNUNG.

Une exposition réussie tire à sa fin.

C'est celle des « Sculpteurs et peintres suisses 1941 » au Kunsthaus de Zurich. Ouverte au début de décembre 1941, elle devait être visible jusqu'à fin janvier 1942, mais vu le grand intérêt qu'elle suscite, elle sera prolongée jusqu'au 1^{er} mars 1942.

Due à l'initiative de M. le directeur Dr Wartmann et de la commission des expositions de la société zurichoise des beaux-arts, elle fut visitée, jusqu'au 8 février, par environ 19.000 personnes. Les ventes atteignent déjà environ fr. 50.000.— Des 41 exposants,

38 font partie de la société des P. S. A. S. Le choix des œuvres fut fait par une commission de cinq membres, soit M. le Dr Wartmann, deux architectes, un sculpteur et un peintre, et leur placement définitif par un architecte et un sculpteur.

Le plus grand nombre des visiteurs est formé par ceux du dimanche après-midi, à l'entrée libre. Ce sont donc, si l'on peut s'exprimer ainsi, les gens de condition plutôt modeste qui ont, en première ligne, prouvé leur intérêt pour l'exposition et ceci, nous insistons là-dessus, non pas à cause de la température, comme des gens mal intentionnés pourraient le penser, car actuellement celle des salles du Kunsthaus ne permet pas une telle supposition. Non, nous savons que les visiteurs du dimanche font preuve d'un intérêt direct et véritable pour les arts et qu'ils éprouvent tout naturellement le besoin d'un enrichissement spirituel.

Et les intellectuels ? Parmi ceux-ci, les uns ont constaté qu'un de leurs plus chers désirs, de voir la sculpture exposée d'une manière non symétrique, a enfin été réalisé. Ce sont des gens intelligents qui en premier lieu attachent de l'importance au rôle joué par les intervalles ménagés entre les œuvres d'art. Sous ce rapport-là, on le voit, l'exposition a donc eu un heureux effet. On se rappelle que la grande exposition de sculpture de l'été 1931, organisée elle aussi par le Kunsthaus de Zurich, l'avait été selon un principe tout différent, ce qui n'empêcha pas son renom de s'étendre même bien au delà de nos frontières. D'autres intellectuels sont d'avis, et exigent même, qu'on ne devrait plus, à l'avenir, se départir du principe actuel des expositions — peu d'artistes mais plusieurs œuvres de chacun d'eux. — Combien rapidement un tel principe deviendrait-il schématique ! Non, chaque exposition est régie, suivant des circonstances qui lui sont propres, à ses propres lois.

Une « nationale » devra par la force même des choses être soumise à d'autres règles qu'une manifestation d'ordre privé. Nous ne savons à l'heure qu'il est pas encore comment se présentera la prochaine exposition des P. S. A. S., mais elle aussi aura ses règles propres qui seront déterminées par la société elle-même sans s'inquiéter de savoir si ces règles trouveront ou non l'approbation de certaines sphères intellectuelles.



A. WEBER, Zürich.

L'exposition de Zurich « Sculpteurs et peintres suisses 1941 » prouve clairement que le niveau de l'art suisse est élevé ; elle procure de grandes satisfactions. C'est là l'important.

Les amis des arts, les vrais, ayant toujours manifesté leur intérêt pour l'art de notre pays, auront visité cette exposition avec joie, et les autorités qui se font un devoir d'encourager les arts et les artistes continueront volontiers leurs efforts dans ce sens. Les artistes ont tout lieu d'être reconnaissants au Kunsthhaus de Zurich pour l'organisation exemplaire de l'exposition « Sculpteurs et peintres suisses 1941 ».

(Trad. A. D.)

K. H.

Ordonnance N° 25 du département fédéral de l'économie publique concernant le régime des allocations pour perte de gain.

(Application aux peintres et sculpteurs)

(Du 29 décembre 1941)

Le département fédéral de l'économie publique arrête :

ARTICLE PREMIER. —¹ Sont soumis au régime des allocations pour perte de gain les peintres et les sculpteurs qui exercent leur profession pour leur propre compte, à titre d'activité principale ou accessoire ; ils sont rattachés aux caisses cantonales de compensation s'ils n'appartiennent pas déjà comme employeurs à une caisse syndicale de compensation.

² L'obligation de contribuer et le droit à l'allocation se déterminent d'après les dispositions relatives à l'artisanat et au commerce.

ART. 2. — Sont réputées peintres et sculpteurs au sens de l'article premier, 1^{er} alinéa, les personnes qui ont pris part comme tels à une exposition nationale suisse ou à une exposition avec jury reconnue équivalente.

ART. 3. — La présente ordonnance a effet au 1^{er} février 1942.
Berne, le 29 décembre 1941.

Département fédéral de l'économie publique :
(sig.) STAMPFLI.

De la lettre du 8 janvier 1942 de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail à M. le Dr Jagmetti, accompagnant l'ordonnance ci-dessus, nous extrayons la phrase suivante :

« L'assujettissement a été fixé au 1^{er} février 1942 en raison de l'augmentation, probablement à cette date-là, du taux des allocations. Nous voulions éviter que les caisses aient à calculer les allocations aux peintres et aux sculpteurs astreints au service militaire une première fois en janvier, puis en février aux nouveaux taux. »

19^e conférence des présidents 31 janvier 1942 à Berne.

Présidence : Karl Hügin, président central.

Sont présents :

1. du *comité central* : Blailé, Bolens, Burgmeier, Prochaska, Clément et le secrétaire général. Excusé, Vibert.

2. des *sections* : Argovie-Burgmeier, Bâle-Christ, Berne-Hodler, Fribourg-de Castella, Genève-Berger, Grisons-Meisser, Lucerne-Dr Barth, Neuchâtel-Perrin, Paris-Wanner, Saint-Gall-Egli, Soleure-Bracher, Tessin-Bianconi (suppléant), Vaudoise-Épitaux et Zurich-Fries.

Le *président central* ouvre la séance à 10 h. 15 en saluant l'assistance, notamment les nouveaux présidents des sections de Fribourg, de Castella, et vaudoise, Épitaux, siégeant pour la première fois à la conférence.

Il rappelle le but de la conférence des présidents, présenter des propositions et des suggestions qui seront étudiées par le C. C. Des votes n'ont pas lieu.

1. *Communications du comité central.* Hügin parle du rattachement des peintres et des sculpteurs aux caisses cantonales de compensation, qui, suivant ordonnance du département fédéral de l'économie publique, entre en vigueur le 1^{er} février. Les réactions de certains collègues furent toutefois assez bizarres : il a été dit que l'affaire est trop bureaucratique. Hügin fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une affaire à vie, mais qu'elle est prévue pour la durée de la guerre seulement. Il a encore discuté certains points avec M. le Dr Jagmetti. Les sections pourront aussi venir en aide à certains membres. La caisse de secours est aussi en principe disposée à prêter son appui grâce au bénéfice de l'exposition du Don national suisse.

Hügin mentionne qu'il a transformé notre journal et qu'il cherche à en rendre le contenu plus vivant. La collaboration des collègues n'a toutefois jusqu'ici pas complètement répondu à son attente. Bien des membres lui ont signifié par écrit leur satisfaction du nouveau journal.

Hügin mentionne encore une entrevue du 7 octobre 1941 entre une délégation du C. C., le vice-président de la caisse de secours M. Fries, et le secrétaire du département fédéral de l'intérieur au sujet du renouvellement des crédits pour procurer du travail aux artistes. Un procès-verbal détaillé de cette séance a été remis à M. le conseiller fédéral Etter.

Le *président central* a l'intention d'élaborer un programme d'activité en vue d'établir ce qui pourrait encore être entrepris en Suisse dans le domaine des beaux-arts. Il prie les présidents de considérer, chacun dans leur région, ce qui pourrait encore être fait, afin de fournir une base au Conseil fédéral. A Zurich, il pourrait par exemple être érigé un monument au poète Leuthold, à Genève une statue à Hodler. Blailé dit qu'il en est question.

Après une interruption pour le déjeuner en commun, au cours duquel Perrin, Neuchâtel, prononce des paroles aimables à l'adresse du C. C., la séance est reprise pour l'audition des

Propositions et suggestions.

La *section de Genève* désire que la caisse centrale agisse avec moins de rigueur envers des membres en retard depuis deux ans dans le paiement des cotisations. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté mais de membres ne pouvant pas payer. Berger trouve que c'est aller trop loin que de les menacer de radiation.

Sans vouloir citer des noms, le *caissier central* ne croit pas sans autre qu'il ne s'agisse que de membres n'étant pas en mesure de payer. Il a du reste agi suivant les instructions du C. C. et conformément aux statuts. Les sections peuvent aussi avancer à la caisse centrale la cotisation de ceux de leurs membres qu'elles ne voudraient pas voir radiés. L'assemblée générale de Romont 1940 a en outre décidé que pour des membres dans la gêne, la cotisation pour 1941 pourrait être réduite à fr. 5.—, payés par les sections, mais il n'a été fait usage de cette faveur que dans 5 ou 6 cas. On pourrait en déduire que les cas de gêne ne sont pas si nombreux. Par décision du C. C., portée à la connaissance des sections, cette mesure a été déclarée valable pour 1942. Hügin ajoute qu'un caissier n'a pas à faire du sentiment.

La *section de Saint-Gall* fait la proposition suivante :

« Un membre ne pourra à l'avenir exposer qu'une seule œuvre aux expositions de la société et à la nationale, ceci afin de favoriser le plus grand nombre possible de membres. Le but des expositions mentionnées est de faire voir les créations artistiques de tous les membres ; il y a donc lieu de renoncer à admettre certains membres avec un nombre d'œuvres plus élevé. De cette manière seulement sera sauvegardée l'idée de collectivité et pourra-t-il être lutté contre le manque de place. D'autres possibilités existent pour nos membres, dans nos grandes villes surtout, de montrer l'ensemble de leur production. Dès l'instant où la société se voit contrainte de refuser, faute de place, des œuvres de qualité, le sentiment de solidarité impose la solution préconisée par nous. »

La *section tessinoise* demande si, étant donné le grand nombre de candidats — elle en a déjà quatorze — il ne devrait pas être institué à l'admission de candidats un autre critère que seulement la participation à une exposition nationale des beaux-arts.

Le *président central* expose que l'admission de candidats est l'affaire des sections, qui doivent exiger qu'on leur montre des œuvres pour autant qu'il ne s'agisse pas d'artistes généralement connus. Les sections n'ont pas l'obligation d'admettre comme candidat un